



**JEAN-MICHEL CHABOT,**  
professeur en santé publique

## ÉDITO

**V**oilà dix années que la télémédecine a été inscrite dans un cadre légal en France (par la loi HPST en 2009). Dix ans plus tard, fin 2018, son usage vient d'être authentifié dans des accords conventionnels qui lient les médecins « de ville »\* et l'Assurance maladie.

À cette échéance, on peut relire avec profit la synthèse publiée dès 1999 dans le *Journal of the American Medical Association (JAMA)*<sup>(1)</sup> qui, en s'appuyant sur 26 études publiées au cours des années 1990, conclut de manière à la fois prophétique et décalée que « la télémédecine sera un succès quand le mot aura disparu et que l'utilisation de la technique sera totalement banalisée et intégrée au fonctionnement du système de soins ». De son côté, l'*Institute of Medicine (IOM)* avait, dès 2012, produit un document intéressant<sup>(2)</sup> où toutes les applications de la télésanté étaient abordées et discutées, le plus souvent à partir de réalisations pratiques, déjà mises en œuvre sur le terrain. Le

# « LA TÉLÉMÉDECINE SERA UN SUCCÈS QUAND LE MOT AURA DISPARU »

bilan était plutôt positif et cohérent avec les conditions du succès énoncées dans le *JAMA*. On peut aussi se remémorer la revue générale publiée dans le *New England Journal of Medicine* en 2016, qui soulignait l'impact de la « telehealth » en clinique quotidienne.

Ainsi, la cohorte la plus nombreuse d'AVC en Amérique du Nord n'était plus celle d'un « major medical center » mais celle d'une compagnie de télémédecine, et cela, en moins de quinze ans ! Plus largement, les usages de télésanté étaient banalisés et l'attention de moins en moins braquée sur la technologie et de plus en plus sur l'organisation des professionnels. On peut dès lors s'interroger sur les modalités de déploiement en France. Peut-être aurait-il mieux valu s'inspirer des conclusions de l'IOM qui indiquait en 2012 que « l'ensemble des possibilités de la télésanté deviennent opérationnelles alors que le système de soins se transforme, passant de l'exercice individuel traditionnel et du paiement à l'acte, aux nouvelles modalités d'exercice fondées sur le regroupement de professionnels et l'organisation des activités, afin de mieux répondre aux besoins des patients. Les nouvelles technologies impactent désormais l'organisation de l'exercice des professionnels de santé, autant pour faciliter l'accès aux soins que pour mieux utiliser les ressources consacrées à la santé... Au-delà, les diverses applications de la télésanté doivent puissamment contribuer à l'amélioration continue du travail des équipes et, finalement, de la qualité/sécurité des soins ». ●

\* De leur côté, les médecins hospitaliers font un usage extensif de la télémédecine via leurs smartphones.

1. Strode SW, Gustke S, Allen A., « Technical and clinical progress in telemedicine », *JAMA*, 1999, 1066 – 1068.
2. The role of telehealth in an evolving health care environment, The National Academies Press, 2012.

Cette publication est composée de deux cahiers : Cahier I Le Concours médical et Cahier II Le Concours médical – Cahier de la FFMPs.

### PORTRAIT

**P. 4** Erick Gokalsing  
Au service de la santé mentale

### INITIATIVES

- P. 6** Nicolas Revel parle des négociations conventionnelles
- P. 8** Un guichet unique pour le maintien à domicile
- P. 10** La maison de santé multisites Re-Voir
- P. 11** Metz se dote de la plateforme numérique Entr'Actes
- P. 12** Santé mentale : le Samead vous vient en aide
- P. 14** Télé-AVC : un modèle pour la téléradiologie
- P. 16** Associations de patients

### DOSSIER

- P. 18** Télésurveillance
- P. 26** Expériences étrangères

### PRATIQUES

- P. 27** Protocole pluriprofessionnel Insuffisance cardiaque
- P. 32** Mise en situation Lombo-radiculalgie bilatérale après lyse isthmique
- P. 36** Santé au travail Vivre et travailler avec une maladie chronique
- P. 38** Concilier santé et travail, prévenir le stress professionnel
- P. 41** Droit et Gestion
- P. 47** Carrières
- P. 50** Livres
- P. 51** Tribunes de la santé



**41 DOSSIERS « PARCOURS DE SOINS » DISPONIBLES SUR [LECONCOURSMEDECAL.FR](http://LECONCOURSMEDECAL.FR)**

La revue adhère à la charte de formation médicale continue par l'écrit du Syndicat de la presse et de l'édition des professions de santé (SPEPS) et en respecte les règles (charte disponible sur demande). Reproduction interdite de tous les articles sauf accord avec la direction.

#### LE CONCOURS MÉDICAL

314, Bureaux de la Colline  
92213 Saint-Cloud Cedex  
Tél. : 01 55 62 68 00  
[www.concoursmedical.com](http://www.concoursmedical.com)  
Pour joindre votre correspondant, composez le 01 55 62, suivi des 4 chiffres indiqués.

**Direction générale,  
Direction des publications**  
Alain Trébuq (6903)

**Rédactrice en chef**  
Karen Ramsay (6801)  
> [kramsay@gmsante.fr](mailto:kramsay@gmsante.fr)

**Rédactrice en chef adjointe**  
Christine Maillard (6987)  
> [cmaillard@gmsante.fr](mailto:cmaillard@gmsante.fr)

#### Conseillers auprès de la rédaction

Béatrice Allard-Coualan  
Jean-Michel Chabot  
Jean-Noël Fiessinger  
Alain Tenaillon

**Conseillers sollicités  
pour ce numéro**  
Robert Garnier (Santé au travail)  
Nicolas Louby (Gestion et Droit)

**Correspondants régionaux**  
Gaëlle Desgrées du Lou  
Valérie Devillaine, Elsa Dorey  
Laure Martin, Camille Rosenblatt,  
Carole Tymen  
**Secrétariat**  
Patricia Fabre (6971)  
**Directrice artistique**  
Cécile Formel (6928)

#### Rédacteur-graphiste

Kasia Gluc  
**Rédacteurs-réviseurs**  
Jehanne Joly, Virginie Laforest

Le Concours médical est une publication de  
GLOBAL MÉDIA SANTÉ SAS  
[www.globalmediasante.fr](http://www.globalmediasante.fr)  
Principal actionnaire : ATMED SAS  
Capital de 4 289 852 €

Durée 99 ans à compter du 30.03.1999  
ISSN : 0010-5309 dépôt légal à la parution.  
N° de CPPAP : 0419 T 81575

#### Abonnements

Tarif France 194 euros/an 10 numéros  
Tél. : 01 55 62 69 75,  
Fax : 01 55 62 69 56  
Mail : [abo@gmsante.fr](mailto:abo@gmsante.fr)  
Revue indexée dans la base Pascal (RS)



IMPRIM'VERT®

Global  
Media  
SANTÉ



Impression cahiers intérieurs : la SIEP, 77590 Bois Le Roi  
10-32-2813 / Certifié PEFC / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)



10-31-1300 / Certifié PEFC / Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées. / [pefc-france.org](http://pefc-france.org)

Provenance du papier (La SIEP) : Allemagne. Taux de fibres recyclées : 100 %. Eutrophisation : Ptot 0,003 Kg/To de papier ; Provenance du papier (RAS) : Maastricht. Taux de fibres recyclées : 0 %. Eutrophisation : Ptot 0,004 Kg/To de papier.